



L'Indicateur en bref...

Communiqué 2020-07-16-1

Le 16 juillet 2020

COVID-19 (coronavirus #39)

P.C.U.

Bonjour à tous,

Voici quelques explications à titre informatif concernant votre demande de P.C.U.

Premièrement : Nous ne sommes pas des spécialistes de la P.C.U., mais nous partageons les informations que nous avons recueillies.

Après plusieurs appels pour finalement parler à un préposé compétent (du moins je l'espère !)

1- Vous devez faire votre demande le plus tôt possible pour obtenir votre code.

2- Une fois le code reçu, faites la demande pour la période # 5, **soit du 5 juillet au 1^{er} août**. Vous ne devez pas avoir gagné plus de mille dollars durant 14 jours consécutifs.

Donc nos dernières journées rémunérées sont les 19 et 20 juillet = moins de mille dollars gagné, donc du 19 juillet au 1^{er} août, ce qui donne les 14 jours consécutifs. (Voir tableau ci-dessous)

Juillet 2020 (période # 5)						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	
Août 2020						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1

1-2-3-4 juillet font partie de la période # 4 (il ne faut pas en tenir compte) comme mentionnée dans le point 2 ci-dessus que la période # 5 commence le 5 juillet.

5 au 18 juillet = paie complète

19-20 juillet = dernières journées payées qui font partie de la période des 14 jours incluant les 19 et 20 durant laquelle vous n'avez pas gagné plus de mille dollars

« Lorsque vous présentez une demande, vous ne pouvez pas avoir gagné plus de 1 000 \$ de revenus combinés d'un emploi ou d'un travail indépendant pendant 14 jours consécutifs ou plus au cours de la période initiale de 4 semaines.

Lorsque vous présenterez des demandes pour les périodes de prestations suivantes, vous ne pouvez pas avoir gagné plus de 1 000 \$ de revenus d'emploi ou de travail indépendant combinés au cours de la période de 4 semaines pour laquelle vous présentez une demande. »

(source : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html>)

Nous avons réussi à avoir un numéro de téléphone où normalement il y a une réponse rapidement : **1-800-959-2041**

Vous pouvez composer ce numéro pour toutes vos questions relatives à la P.C.U.

Bonne journée,

Solidairement,

Denis Galy,

Président SCCM

P.S. : si vous avez des préoccupations, vous pouvez me les adresser à : denis.galy@sccm3939.com